Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 074-217402494-20261029-D084_2026-DE

SAINT-PAUL en Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :	
En exercice	23
Présents	20
Votants	22

N° D084_2026 – Modification de la carte scolaire

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Marie SERVOZ
Date de la convocation du conseil municipal : le 22 octobre 2026
A été nommé secrétaire de séance : PODEVIN Christian

Présents (20) : Mmes et Ms. SERVOZ Jean-Marie, BARREAU Sylvain, BIZOUARD Antoine, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DARNAT Julie, DUBOCAGE Jean-Charles, ESTRAN Camille, GICQUEL Lydie, GRIVEL Mélanie, JACQUIER Jean-François, MARTIGNIERE Franck, NADREAU Angélique, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, SELLIER Delphine, SIRVEN Jordan, TRINCAT Christophe, WIART Florine,
Absent(s) ayant donné pouvoir (2) : DEFLON Julien, ZIMMERMANN Sophie
Absent (1) : BLANC Fabienne
Votants (22)

Vu le Code de l'Education, et notamment les articles L. 212-2 et L. 212-8

Monsieur le Maire explique que constatant la proximité des hameaux des Bossons et de Laprau situés sur la commune de Lugrin, il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer ces secteurs dans la carte scolaire de Saint-Paul-en-Chablais, de sorte à mettre en cohérence cette dernière et les dérogations régulièrement sollicitées ces dernières années.

Il s'agit d'éviter des demandes de dérogation individuelles et de favoriser l'anticipation des besoins d'accueil des écoliers.

Cette modification de la carte scolaire s'accompagnera de la mise en place d'une convention pour établir les coûts à appliquer, en vertu de l'article L. 212-8 du Code de l'éducation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la carte scolaire, intégrant les secteurs des Bossons et de Laprau sur al commune de Lugrin, et de rattacher ceux-ci à l'école de Saint-Paul-en-Chablais ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 074-217402494-20261029-D084_2026-DE

- **PRECISE** que la commune de Lugrin devra également se prononcer par délibération sur la modification de sa carte scolaire, et qu'une convention sera à établir pour la contribution financière due au titre de cet accueil ;

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

La Secrétaire
Christian PODEVIN

Le Maire
Jean-Marie SERVOZ